

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-76

ARRETE DU MAIRE

TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPÉCIALE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

5. 7 Intercommunalité

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} avril 2026 relative à l'élection du Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE,

ARRETE :

Article 1^{er} : Il n'est pas fait opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE en matière d'assainissement et de collecte des déchets ménagers, lesquels lui seront donc transférés.

Article 2 : Accord est donné sur le transfert au Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE du pouvoir de police lié à la défense extérieure contre l'incendie.

Article 3 : Il est fait opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de :

- de circulation et de stationnement ;
- de stationnement des gens du voyage ;
- de dépôts sauvages au sens de l'article L. 541-3 du code de l'environnement ;
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis ;
- de sécurité et de salubrité des immeubles au sens des articles L.511-1 à L.511-22 du code de la construction et de l'habitation et des établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement au sens de l'article L.184-1 du même code ;
- de sécurité des manifestations culturelles et sportives organisées dans des établissements communautaires.

Ces pouvoirs de police ne seront donc pas transférés au Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée au Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE.

Fait à GRAVELINES, le 31 août 2026
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **04 SEP. 2026**
Mis en ligne sur le site de la Ville le **04 SEP. 2026**